



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations SEM

Politique d'intégration et mesures destinées aux « personnes ayant des besoins particuliers »

Léa Gross, conseillère spécialisée
Mélanie Schmutz, spécialiste
SEM - Section Intégration sociale

SKOS – Journée nationale de Bienne 2023 – Intégration sociale



Programme

- La politique d'intégration de la Suisse
 - Programmes d'intégration cantonaux & Agenda Intégration
- Public cible avec besoins particuliers
- Programme activation des ressources
 - objectifs
 - mesures
- Questions & discussion



Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), état le 1^{er} janvier 2019 :

- **Structures ordinaires** art. 54 : La promotion de l'intégration se fait **en priorité au sein des structures existantes** aux niveaux fédéral, cantonal et communal.
- Art. 55 : L'**encouragement spécifique de l'intégration** aux niveaux fédéral, cantonal et communal complète l'encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires si celles-ci **ne sont pas accessibles ou si elles présentent des lacunes.**



La politique d'intégration de la Suisse

- Des mesures d'intégration ciblées doivent permettre d'encourager l'intégration des nouveaux arrivants. (**Programmes d'intégration cantonaux PIC**)
- Par ailleurs, le potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire doit être mieux exploité et il faut accroître les chances de ces personnes de subvenir elles-mêmes à leurs besoins de manière durable. (**Agenda Intégration**)
- **Conventions-programmes** entre la Confédération (SEM) et les cantons

Confédération : soutient le canton avec des contributions pour l'encouragement de l'intégration ; définit les objectifs supérieurs avec les cantons



Canton : programme d'intégration cantonal (PIC) qui intègre toutes les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations SEM

Collaboration verticale Confédération-canton-commune



Suisse,
Confédération



Canton



Commune



Organe
responsable



Personnes

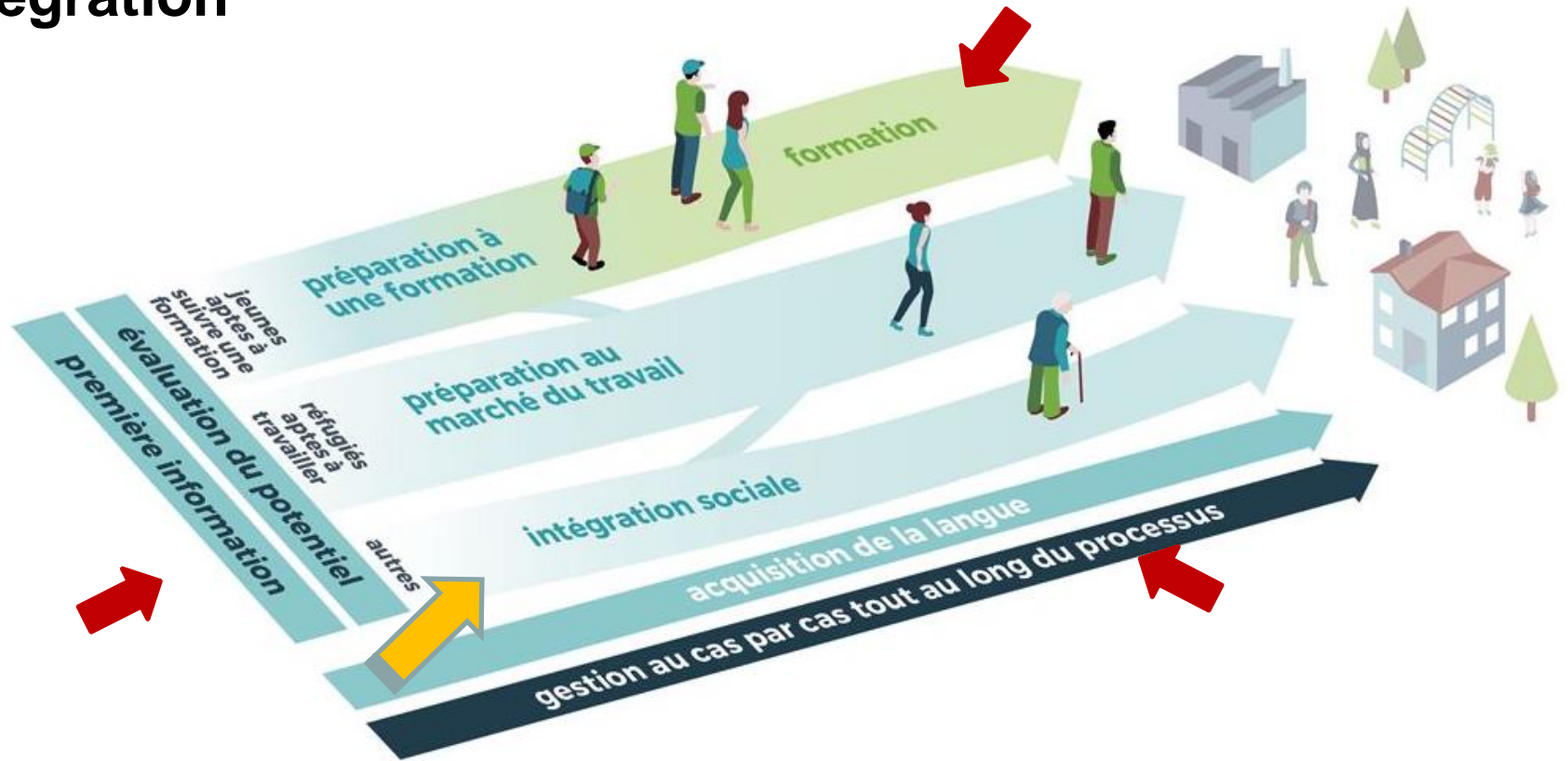


Les sept domaines d'encouragement





Agenda Intégration Suisse : le processus de première intégration





Les 5 objectifs d'efficacité de l'Agenda Intégration Suisse

100%

Trois ans après leur arrivée en Suisse, tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire disposent au moins de connaissances de base de la langue (min. niveau A1) leur permettant de gérer leur quotidien.

80%

Au début de leur scolarité obligatoire, 80 % des enfants relevant du domaine de l'asile qui sont entrés en Suisse avant l'âge de cinq ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de résidence.

66%

Cinq ans après leur arrivée en Suisse, deux tiers des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus âgés de 16 à 25 ans suivent une formation professionnelle initiale.

50%

Sept ans après leur arrivée en Suisse, la moitié des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés adultes sont durablement intégrés sur le marché primaire du travail.

100%

Sept ans après leur entrée, tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire sont familiarisés avec le mode de vie en Suisse et ont des contacts avec la population locale.



Objectifs du PIC 3

Extrait du domaine d'encouragement Vivre-ensemble

Objectifs « *domaine des étrangers* »

3 Encouragement de l'offre en matière de vivre-ensemble et de participation

L'encouragement spécifique de l'intégration soutient des projets et des processus qui favorisent les rencontres et les contacts sociaux, la participation des migrants à la vie publique, l'action commune et le bénévolat dans le domaine de la migration.

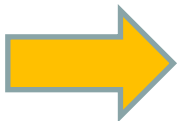
Objectifs « *domaine de l'asile (Agenda Intégration Suisse)* »

4 Participation des AP/R à la vie sociale

L'encouragement spécifique de l'intégration vise à ce que les AP/R participent à la vie sociale dans leur voisinage, c'est-à-dire leur quartier, leur commune et leur région, et vise à ce qu'ils puissent s'engager, en fonction de leurs intérêts et de leurs possibilités, dans des organisations de la société civile.

5 Offres destinées au AP/R ayant des besoins particuliers

L'encouragement spécifique de l'intégration assure que les AP/R qui ne bénéficient d'aucune mesure d'encouragement de l'aptitude à la formation ou de l'employabilité sont soutenus et rendus capables de gérer leur quotidien de manière autonome et de participer à la vie sociale.





Groupe cible « **Personnes ayant des besoins particuliers** »

Lancement programme : « Activation des ressources des personnes du domaine de l'asile ayant des besoins particuliers »

Principaux intéressés : les AP/R et S qui ont des besoins particuliers et qui n'ont pas, dans l'état actuel des choses, le potentiel nécessaire pour bénéficier de mesures de préparation à la formation professionnelle ou au marché du travail

Élargissement possible à d'autres groupes :

- **aux migrants qui ne relèvent pas du domaine de l'asile**
 - en cas de besoin spécifique, **aux personnes qui ont entamé des mesures de préparation à la formation professionnelle ou au marché du travail** (mesure d'accompagnement).
-



Objectif du programme (1)

- **Innovation:** Essai de nouvelles mesures ou ouverture des mesures existantes aux AP/R/S
 - **Cohérence** avec les mesures et les processus d'intégration déjà en place («interfaces»)
 - **Collaboration** accrue entre acteurs du domaines et / ou structures ordinaires
 - **Spécialisation** : Accent sur le gain d'expériences, le développement des compétences et l'échange de connaissances
-



Objectif du programme (2)

Activation des ressources & stabilisation :

- encouragement des compétences personnelles pour gérer le quotidien de manière autonome
- prévenir ou sortir de l'isolement social
- leur ouvrir, si possible, l'accès à des mesures visant à les rendre aptes à suivre une formation ou à exercer un emploi

Flexibilité face à la complexité du domaine:

- Approches hybrides
 - Pensée non linéaire
-



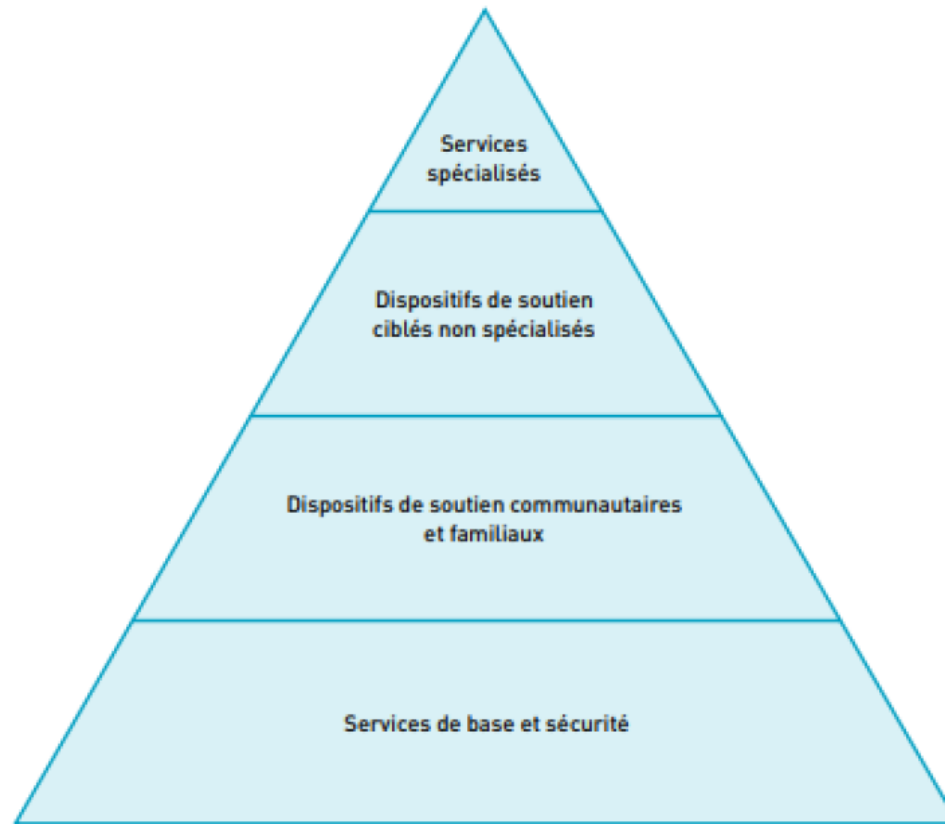
Contenu du programme

Mesures possibles

- Offres favorisant le développement de l'estime de soi, de la confiance en soi, de la résilience, ainsi que les contacts sociaux et échanges
- Mesures visant à améliorer les connaissances et compétences par rapport à sa propre situation et à son environnement (géographique, culturel, familial, institutionnel, psychoéducatif, etc.)
- Offres (psychosociales) à bas seuil favorisant la maîtrise de soi au quotidien



Pyramide d'intervention pour la santé mentale et le soutien psychosocial



Source : Müller, Thorshaug et Stamm (2020) (version française « Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence » (CPI, 2007))



Mise en œuvre

- 23 cantons, 71 projets
- Plusieurs projets, y.c. personnes avec statut de protection S
- 2022 – 2024
- Evaluation : échange d'expériences et rapports finaux

Exemples de projets

- SPIRIT (approche Peer-to-Peer)
 - Coaching de groupe psycho-éducatif
 - Mesures d'accompagnement stabilisantes à l'école professionnelle
 - Information et accompagnement pour accéder à des activités sportives et autres activités sociales
 - Approches systémiques dans les structures cantonales/communales
-



Exemple de projet 1 : SPIRIT

Scaling-Up Interventions in Refugees In Switzerland

- Accompagnement à bas seuil & non professionnel (5x90 min.) par des réfugiés de langue maternelle (Helpers)
 - Focus sur la promotion de la résilience, de la santé psychique et de l'autodétermination dans un souci de prévention primaire
 - Selon l'approche « Problem Management plus (PM+) » de l'OMS
-
- Recrutement, formation et supervision des Helpers et superviseurs
 - Sensibilisation et psychoéducation des réfugiés et professionnels
 - Mise en place et réalisation d'un screening/dépistage systématique
 - Mise en œuvre de l'intervention brève
-



Exemple de projet 2 : Projet Arc

Canton de Fribourg

Classe de formation pré-professionnelle avec cours hebdomadaires et modules de perfectionnement :

- Santé et bien-être
 - Aptitudes à exprimer et gérer ses émotions
 - Capacités d'apprentissage, stratégies de travail
 - Système de soutien socio-sanitaire et ressources d'autonomisation
 - Compétences de base (langue, mathématiques et informatique)
 - Réseau social
-



Exemple de projet 3 : accès aux assurances sociales

Canton de Neuchâtel

- Soutien et accompagnement adéquats et efficaces pour la reconnaissance de déficiences dans le domaine des assurances sociales (en particulier assurance-invalidité et prestations complémentaires)
 - Information et création d'instruments de travail pour les travailleurs sociaux en vue d'une détection précoce
 - Sensibilisation des conseillers à l'intégration sociale et professionnelle
-



Première évaluation

- Les réactions positives des cantons et le nombre de demandes mettent en exergue un besoin important
 - Grand potentiel de développement de l'intégration sociale dans le PIC 3
 - Nouvelles coopérations et liens entre les différents acteurs et actrices
 - Clarification des interfaces entre intégration/santé/marché du travail
-



Discussion

- Questions ?
 - Quels sont les liens avec votre travail ? Défis, succès...
-